



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue **mercredi, le 18 septembre 2013 à 19 h 30**, au Centre Communautaire Manège Militaire de Bury à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Roger-Claude Bernier, Marilyn Matheson, Florence Fréchette et Linda Harper McMahon tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Martin Jones, selon les dispositions du Code Municipal.

Le maire, Monsieur Walter Dougherty, est absent.

Le directeur général, Monsieur Yvan Fortin, est présent.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Liste des comptes du mois
3. Dépôt de projet de panneaux d'accueil au Pacte Rural
4. Demande auprès de la CPTAQ pour construction d'une nouvelle résidence (lot 4773456)
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

**1. Ouverture de la séance extraordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue à 19h32 et mention que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal art.152 à tous les membres du Conseil.

**2. Liste des comptes du mois**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 250 162.48 \$

QUE le rapport soit classé sous le numéro 09-2013-A et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**3. Dépôt de projet de panneau d'accueil au Pacte rural**

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Bury désire participer au dernier appel de projet dans le cadre de l'entente actuelle du Pacte rural qui se termine à la fin de 2013;

ATTENDU QUE le présent projet a comme but d'améliorer la visibilité de la municipalité par l'installation de panneaux d'identification et d'accueil aux différentes entrées routières du territoire et qu'il répond aux objectifs du plan d'action 2013.

2013-09-123

3-09-124



No de résolution  
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,  
APPUYÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité autorise le dépôt du projet  
« Panneaux d'accueil » dans le cadre du Pacte Rural.

QU'elle procède à une demande au Pacte Rural de 2 037.30\$ sur un projet  
de 2 546.63.

QUE la Municipalité financera le projet à la hauteur de 509.33\$ en plus de  
fournir la main d'œuvre et la machinerie pour l'installation pour une somme  
approximative de 800\$.

QUE le protocole d'entente de financement soit signée par le directeur  
général, monsieur Yvan Fortin qui est autorisé pour ce faire.

**ADOPTÉ**

**4. Demande auprès de la CPTAQ pour construction d'une nouvelle  
résidence (lot 4773456)**

2013-09-125

ATTENDU QUE le propriétaire du lot, désire démolir son chalet et de  
reconstruire une résidence permanente adjacent au chemin de Tupperville;

ATTENDU QUE celle-ci est une utilisation non agricole et elle requiert une  
autorisation auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QU'une autorisation antérieure datant de 1995 avait été octroyée  
par la CPTAQ afin que le propriétaire de l'époque puisse se construire;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet, localisé dans une zone forestière,  
n'engendrerait aucun impact significatif sur les activités agricoles  
environnantes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ visant  
le lot 4773456, dont le but est de déplacer vers le chemin public l'autorisation  
accordée par la CPTAQ en 1995.

**ADOPTÉ**

**5. Période de questions**

Il n'y avait aucune personne présente dans la salle.

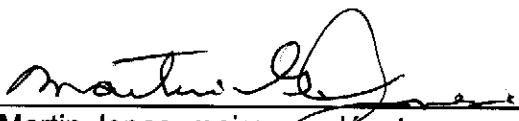
**6. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson, de procéder à la  
levée de l'assemblée, il est 19h39.

2013-09-126

Signé ce 19 septembre 2013

  
Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier

  
Martin Jones, maire suppléant